

<https://www.snetap-fsu.fr/CPE-Hors-classe-2023.html>



CPE : Hors-classe 2023

- Métiers - CPE - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : lundi 25 septembre 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Les promotions à la hors-classe sont connues. Ces promotions auront un effet rétroactif au 01/09/2023

Après nous être battu-es pour l'augmentation du taux de promotions (passé de 18 % à 21 % des promouvables), notre expertise nous a encore permis d'imposer à l'administration des promotions supplémentaires pour un certain nombre de collègues, initialement injustement écarté-es du tableau d'avancement.

Les Lignes Directrices de Gestion fixent comme premier critère d'analyse pour établir le tableau d'avancement la position dans la carrière (échelon détenu et ancienneté dans cet échelon).

En cas d'égalité, pour départager, il est fait appel à l'ancienneté dans le corps. C'est ce qui explique que des agent.es moins ancien.ne.s dans leur corps (mais ayant bénéficié d'un reclassement plus favorable lors de leur intégration, compte tenu de leur expérience professionnelle antérieure) soient promu.es avant d'autres agent.es ayant intégré le corps correspondant avant eux.

A titre d'information, afin d'être promu.e, il était nécessaire cette année, a minima :

Pour les [PLPA](#),

d'être dans la 3ème année du 10ème échelon et d'avoir intégré le corps des PLPA depuis 23 ans pour un homme
d'être dans la 3ème année du 10ème échelon et d'avoir intégré le corps des PLPA depuis 20 ans pour une femme

Pour les [PCEA](#),

d'être dans la 4ème année du 10ème échelon et d'avoir intégré le corps des PCEA depuis 14 ans et 11 mois pour un homme
d'être dans la 3ème année du 10ème échelon et d'avoir intégré le corps des PCEA depuis 24 ans et 11 mois pour une femme

Pour les [CPE](#),

d'être dans la 3ème année du 10ème échelon et avoir intégré le corps des CPE depuis 10 ans pour un homme
d'être dans la 2ème année du 10ème échelon et avoir intégré le corps des CPE depuis 20 ans pour une femme

Pour rappel, les conditions de reclassement au sein du grade hors-classe dépendent de la position détenue lors de la promotion.

Je viens d'être promu.e à la hors-classe

Je vais être reclassé.e, c'est-à-dire que je vais intégrer ce grade en fonction de ma situation au moment de la promotion.

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH128/reclassement_hors-classe-87296.png